



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 28/09/2022
Reçu en préfecture le 28/09/2022
Affiché le 
ID : 001-210102091-20220926-2022_34DEL-DE

DELIB N° 34/2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 septembre 2022

Date la convocation du Conseil municipal : 21 septembre 2022

Nombre de conseillers municipaux : 15

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élue : Ludivine ADENOT

Présents : Christine BLANC - Thierry GUICHARD - Valérie LOUBET – Ludivine ADENOT- Nicolas BUGNOT – Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET - Johann BRESSON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN -

Absents excusés : Valérie MAYOR donne pouvoir à Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE donne pouvoir à Christine BLANC - Norbert GILBRIN donne pouvoir à Pierre-Luc CHATAIGNON - Loïc NORMANT donne pouvoir à Ludivine ADENOT –Kévin FAVRE -

Absents : Helena REBOULET –

Objet : MISE A JOUR DELIBERATION 55-2021 - VENTE DE TERRAIN COMMUNE DE LEAZ - SEMCODA

Madame la Maire

EXPLIQUE qu'il convient de mettre à jour de la délibération N°55/2021 du conseil municipal du 13/12/2021, conformément au plan de division définitif du 11/03/2022 en annexe.

La cession à la SEMCODA concerne la parcelle C 1800, la commune de Léaz conserve les parcelles : C1801 – C1802 – C1493 – ZD71

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

MANDATE Madame la Maire à signer l'acte notarié se rapportant à la vente à la SEMCODA et tout autre document se rapportant au dossier

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Gex, et publiée selon la réglementation en vigueur.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,

Christine BLANC